



SOPRAGGLO
LONGROY

9 Route de Blangy
76260 LONGROY
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002043217		1ere Gachée : 14:08 (1)		Date : 15/09/2026		bpe2609098123		Zone : SOUS CENTRALE	
Quantité : 1.00 m3		Réf. commande(2) :		Chantier : SC		SC		Véhicule : SC LONGROY	
Client : EBTP		EBTP		Chantier : SC		SC		Chauffeur : SC	
ZI RUE DU MANOIR		bottencourt		chef emilien		Transport :		SOUS CENTRAL	
76340 Blangy-sur-Bresle		ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR	
convenue		réelle		debut		fin		chantier	
14:16		00:00		Quantite Origine : 4.00 m3		Quantite Restante : 0.00 m3		Livree Reelle : 1.00	
14:16		00:00		Quantite Origine : 4.00 m3		Quantite Restante : 0.00 m3		Livree Reelle : 1.00	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)		Classe chlorure	
S906		BCP NF EN 206 A2/CN		AUCUNE		0.40 %		Consistance(7)	
Ciment(type et classe)		CEM II/C-M (S-L) 42,5 NCP1 NF		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
0		250		AUCUNE		TEMPERATURE : 20°C		Dmax	
Appellation commerciale : BCP 250 D12 S1 II42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 20°C		Dmax		S1 (10 à 40 mm)	
Propriétés spécifiées :		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE		Nom:		Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):		Type et quantité:		Demandeur:		Signature:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cubes.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non